

Aide aux victimes des inondations dans les Balkans

Rapport n° CP/2014/426

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Croix Rouge française pour contribuer à l'aide apportée aux victimes des inondations dans les Balkans en mai 2014.

Des pluies diluviennes viennent de frapper les Balkans et notamment la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, causant des inondations historiques. Ces intempéries inédites ont entraîné la mort de plusieurs dizaines de personnes et fait des milliers de sinistrés.

La Croix-Rouge française appuie les Croix-Rouge de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et de Croatie qui se sont engagées, aux côtés de nombreuses autres organisations, dans des opérations de secours, en ouvrant des centres d'accueil et d'hébergement et en distribuant des produits de première nécessité aux populations sinistrées.

Fidèle à sa mission de solidarité, notre assemblée a déjà manifesté à plusieurs reprises sa solidarité lors de catastrophes humanitaires dans le monde.

Je vous propose donc d'attribuer à la Délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix Rouge française une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 €, destinée à faire face aux besoins urgents des populations sinistrées.

Le crédit nécessaire fera l'objet d'un prélèvement sur l'enveloppe budgétaire "dépenses imprévues" pour abonder, à hauteur de la subvention votée, la ligne de crédit 15438 "coopération décentralisée - aides exceptionnelles" (imputation 65-6574-023).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de manifester sa solidarité à l'égard des populations victimes des inondations dans les Balkans et d'allouer à ce titre à la Délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix Rouge française une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

Strasbourg, le 28/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL